



16/10/2008

L'Actu N° 16 de l'Éduc.

Secrétaire Nationale Claire KREPPER
01 44 39 23 52 / 06 28 02 03 30

➤ Nouveau chambardement dans le domaine des évaluations nationales !

Les évaluations «diagnostic» de CE1 et CM2 ont fait long feu, bienvenue aux évaluations «bilan» ! A partir du 19 janvier 2009, les élèves de CM2 devront plancher une semaine durant sur leur nouveau test d'évaluation des acquis. Leurs camarades de CE1 découvriront leurs nouveaux tests le 25 mai. Prévus dans le cadre du socle commun, ces tests, organisés en cinq séquences, porteront « sur toutes les compétences du programme ».

Le SE-UNSA dénonce une confusion entre les diverses formes d'évaluation (bilan, diagnostique, formative) et l'utilisation que l'institution peut faire des résultats. Une évaluation en milieu d'année ne peut être qu'une évaluation diagnostique et ne peut servir de base à une évaluation des acquis des élèves en fin de cycle et des performances du système scolaire.

Alors que les enseignants voient se multiplier ou disparaître, année après année, les évaluations en tous genres, ce nouveau dispositif n'apporte pas les clarifications attendues.

Enfin, quoi qu'en dise le Ministre, la publication des résultats de chaque école sera possible dans la mesure où ceux-ci seront communiqués aux parents. Les classements et, dans un contexte de déssectorisation progressive, la mise en concurrence des établissements sont des risques qui ne sont pas écartés.

➤ Les associations partenaires du service public d'éducation saignées à blanc !

Le 7 octobre, le Ministre de l'Education nationale a indiqué que la convention permettant la rémunération d'une partie des salariés des associations («Mis à Disposition» devenus «Détachés») prendrait fin le 31 août 2009. Et, plus grave, que la subvention de 2008, pourtant allouée par Convention pluriannuelle par objectifs, serait plafonnée à 75 % de son montant.

Ces mesures peuvent conduire à la disparition d'associations prolongeant les missions de service public de l'Education nationale et, dans tous les cas, entraîner des diminutions importantes des actions conduites au service de la jeunesse.

Cette situation nouvelle est d'autant surprenante que le Ministre de l'éducation nationale s'est félicité récemment à plusieurs reprises de la richesse de la collaboration entre associations complémentaires et ministère.

Le gouvernement aurait-il décidé de se passer de l'apport des associations partenaires de l'Ecole dont les valeurs républicaines et laïques contribuent à un système éducatif égalitaire ?

➤ Voie pro : premiers textes réglementaires

Quelle valeur aurait un diplôme professionnel pour lequel il n'existerait aucune formation spécifique et où la formation en entreprise serait facultative ? Aucune ! Et pourtant, c'est ce que propose le nouveau règlement du BEP, soumis avec 3 autres projets de décrets à l'avis du Conseil Supérieur de l'Education. Le SE-UNSA et les syndicats de l'UNSA-EDUCATION ne peuvent accepter sans réagir une telle « tartufferie » de la part du ministère. Tous ensemble, ils défendront un amendement rétablissant la possibilité d'une formation spécifique au BEP et l'obligation d'évaluer les périodes de formation en entreprise dans le cadre de l'examen. Le « cycle de référence en 3ans » vers le bac pro, même avec « des modules d'accompagnement », n'est pas adapté à tous les élèves. Il est essentiel de préserver pour ceux qui en ont besoin un parcours cohérent en 4 ans : 2 ans pour préparer un « vrai » BEP, avant de rejoindre le cycle terminal du bac pro.



➤ Réforme du lycée, où en est-on ?

Fidèle à ses principes et à sa méthode, le SE-UNSA continue de participer aux discussions sur la réforme du lycée pour faire valoir ses propositions et informer les collègues.

Lors de l'audience de 15 octobre, J-P de Gaudemar a confirmé la mise en place de la réforme de façon progressive dès la rentrée 2009. Il a également confirmé les principes de l'organisation modulaire du lycée. Il a revanche indiqué que, contrairement aux premières annonces, tous les élèves de Seconde auraient à suivre un enseignement de sciences expérimentales.

Nous avons également eu des précisions sur le cycle terminal. Les 36 modules sur 2 ans seraient répartis en 16 modules d'enseignements généraux, 16 modules de spécialisation et 4 d'accompagnement.

Les enseignements généraux comprendraient de la philosophie, du français, 2 langues vivantes, de l'EPS, des sciences (Maths & Sciences-Ex) et des sciences sociales (Histoire-Géo & SES).

Les enseignements de spécialisation devront être choisis dans les familles : Humanités et Arts, Sciences, Sciences de la société, Technologie.

Chaque lycée devra avoir au moins 9 modules dans sa dominante. Les 7 autres pourront servir soit à une plus grande spécialisation, soit à la recherche d'une plus grande polyvalence en suivant des enseignements appartenant à une autre famille que sa dominante.

Les enseignements technologiques seront redéfinis. Les actuels enseignements de STG seront redistribués entre la famille « Sciences de la société » et la famille « Technologie ». Une nouvelle réflexion est lancée sur les STI. Les options ISI et ISP ont vocation à fusionner dans une option unique qui pourrait être offerte dans un plus grand nombre de lycées.

Le ministre doit s'exprimer fin octobre/début novembre pour fixer définitivement les principes qui s'appliqueront. C'est à ce moment que le SE-UNSA prendra position en fonction des annonces et du respect des exigences qu'il a posé.

➤ Conservatisme ou réformisme : il faut choisir !

Le 9 octobre dernier, le syndicat majoritaire du second degré annonçait sa décision de ne plus discuter avec Jean-Paul de Gaudemar, pilote de la mission sur le lycée. Il serait urgent de réformer le lycée, mais il serait surtout essentiel de ne rien changer : garder des voies et des séries rigides, garder le groupe classe, ne rien changer aux enseignements... Bref, conserver tout ce qui fait que, par le jeu pervers de l'orientation-sélection, le lycée ne parvient pas à se démocratiser vraiment.

Aux antipodes de cette attitude démagogique, le SE-UNSA, fidèle à sa conception du syndicalisme, continue de participer aux discussions sur la réforme du lycée pour faire valoir ses propositions et informer les collègues. C'est au mois de novembre que le ministre devrait s'exprimer et faire connaître ses décisions. C'est alors, et alors seulement, que le SE-UNSA arrêtera sa position face au projet de réforme. Il attend d'abord du ministre qu'il respecte les principes annoncés : la perspective doit demeurer la construction du lycée modulaire. Il demande ensuite un calendrier de mise en œuvre raisonnable, autorisant le travail de réorganisation des contenus d'enseignement dans le nouveau cadre. Enfin, il exigera que cette réforme se traduise pour les enseignants par une amélioration des conditions d'enseignement : concertation, aide et accompagnement des lycéens devront être inclus dans leur service.